

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2022

Convocation 23 novembre 2022

Le vingt neuf novembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LAFFUGE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc LAFFUGE, Mauricette ECHAROUX, Sara ARNAUD, Samuel POUSSOT, Pascal VIOLLON, Edith LAFFUGE. Jennifer VIGOGNE, Romain LAFFUGE. Ghislaine COINDARD, Françoise MASSON.

Secrétaire : Edith LAFFUGE

ADHESION AGENCE TECHNIQUE INGENIERIE COTE D'OR (ICO)

Le Maire donne lecture des statuts de l'Agence Technique Départementale, Ingénierie Côte d'Or le Département initiée par le Département lors de son Assemblée délibérante le 17 décembre 2018 et du descriptif des missions que pourra réaliser cette structure (cf. plaquette descriptive des missions et tarifs).

ICO le Département est un Etablissement Public Administratif Départemental en application de l'article L.5511- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'ATD21, via une Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte d'Or le Département pour un montant de 100 €;
- DESIGNE Ghislaine COINDARD pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Agence technique Ingénierie Côte d'Or le Département.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

La Préfecture nous a fait parvenir un courrier demandant de définir l'organisation du temps de travail pour les employés communaux.

Pour délibérer sur ce sujet, nous devons obtenir un avis du comité technique du centre de gestion. N'ayant pas reçu cet avis, le sujet est reporté à une prochaine réunion.

AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER

Expropriation

Dans le cadre de l'expropriation pour l'aménagement d'un chemin piétonnier le long de la RD 104 d, le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été signés avec

- Maître David GOURINAT, Avocat, pour un montant de 4 800 €uros TTC pour le dossier d'expropriation
- Le Cabinet Géomètres Experts pour un montant de 2 052 €uros TTC pour la division des parcelles à acquérir.

Subventions

Annule et remplace la délibération n° DEL1309202201 du 13/09/2022, déposée en Préfecture le 28/09/2022

Le Conseil Municipal

- APPROUVE le projet d'aménagement d'un chemin piétonnier sur la RD104d, pour la première tranche, pour un montant approximatif de 80 000 €, H.T.
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre de :
 - L'appel à projet voirie
 - L'appel à projet répartition des amendes de police
- PRECISE que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2023 de la Commune ;
- CERTIFIE que les travaux portent sur une voie départementale
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention
- AUTORISE le Maire :
 - A négocier avec le Conseil Départemental
 - A signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

TRAVAUX DE VOIRIE - AMENAGEMENT CHEMINEMENT PIETONNIER RD 104D - 1ERE TRANCHE - Convention avec Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO)

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'adhésion avec Ingénierie Côte-d'Or (ICO), il convient de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec ICO pour la création d'un cheminement piétonnier entre la Commune et l'arrêt de cars en bordure de RD 961.

Le montant total des honoraires de cette mission est de 2 643.20 € HT, soit 3 171.84 € TTC, décomposé ainsi :

- Tranche ferme :
 - 1 321.60.€ HT
- Tranche optionnelle à recalculer en fonction du montant réel des travaux:
 - environ 1 321.60 € HT.

La tranche optionnelle peut être affermie dans un délai de 8 semaines suivant la fin de la tranche ferme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'assistance technique en annexe pour un montant de 2 643.20 € HT, soit 3 171.84 € TTC comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle.

FETES ET CEREMONIES

Téléthon

Le Conseil Municipal DECIDE de verser une subvention de 100 €uros à l'AFM Téléthon.

Noël

La fête de Noël se déroulera samedi 10 décembre entre 16h et 18h.

Après le passage du Père Noël, un goûter sera offert dans la cour de l'ancienne école pour les familles et les aînés.

QUESTIONS DIVERSES

Abribus

2 anciens abribus de DIVIA vont être gracieusement donnés à la Commune. Afin de pouvoir les installer, des plateformes doivent être préparées.

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** les devis de la SARL SOTRATE, comme suit :

- 3 704.19 €uros pour Petit Trieu
- 2 066.93 €uros pour Trieu

Chats

Il reste 5 bons pour la stérilisation des chats. La convention signée avec 30 millions d'amis est valable jusqu'au 31 décembre 2022.

Une demande de report sur 2023 sera faite à l'association.